

# EN PRATIQUE

## Secrétariat

### PROGRESS Lawyers Network

Broederminstraat 38, B - 2018 Anvers  
T+32 (0)3 320 85 30, F+32 (0)3 366 10 75  
info@progresslaw.net, www.progresslaw.net

## Frais de participation (comprenant sandwiches et boisson)

- Avocats et magistrats, dans le cadre de la formation permanente: € 140 (comprenant le syllabus)
- Avocats-stagiaires, autres: € 40
- Etudiants, chômeurs, sur présentation d'une preuve valable: € 15
- Syllabus à obtenir séparément: € 15

L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

## INSCRIPTIONS avant le 5 mars 2013

- En renvoyant le formulaire rempli avant le 5 mars 2013 au secrétariat du colloque
- **Vous pouvez vous inscrire via [www.progresslaw.net](http://www.progresslaw.net)**
- Votre inscription n'est définitive qu'après réception du paiement par versement sur le numéro de compte 630-0676690-77 du vzw Dereac avec mention de votre nom. (IBAN: BE80 6300 6766 9077 - BIC: BBRUBEBB)
- L'annulation et le remboursement des frais de participation sont possibles à condition de prévenir trois jours avant le colloque

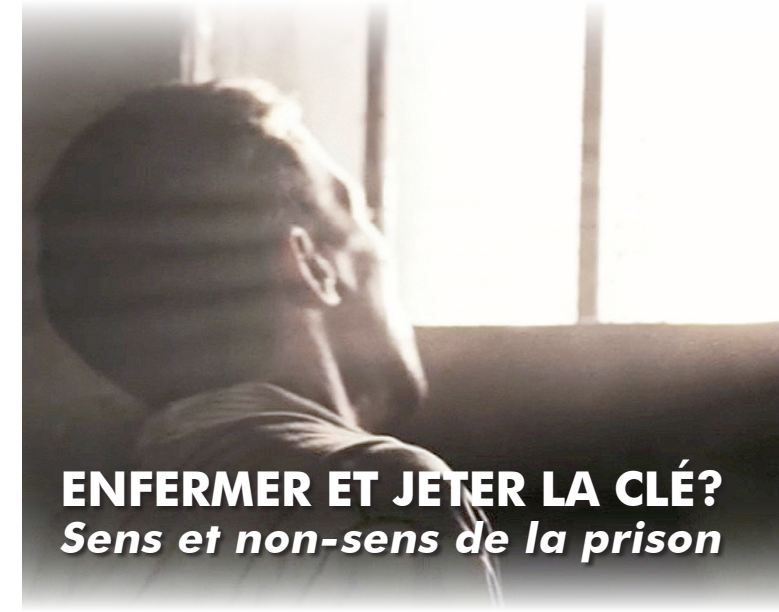


Adresse du colloque:  
Maison des Associations  
Internationales (MAI)  
Rue Washington 40  
1050 Bruxelles

# COLLOQUE

## 15 MARS 2013

Maison des Associations Internationales (MAI)  
Rue Washington 40 | 1050 BRUXELLES



## ENFERMER ET JETER LA CLÉ?

### Sens et non-sens de la prison



ADVOCATEN | AVVOCATS | LAWYERS

**Avec le soutien de la CGSP Amio, la CSC, l'AIJD**  
(Association Internationale des Juristes Démocrates) et **l'EJDH**  
(Association Européenne des Juristes pour la Démocratie &  
les Droits de l'Homme) et en collaboration avec l'asbl Dereac

L'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone a agréé le colloque  
à raison de 6 points de formation permanente. Agréé par IFJ

## Inscription avant le 5 mars 2013

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par courrier, par fax (+32 3 366 10 75) ou par e-mail à [info@progresslaw.net](mailto:info@progresslaw.net)  
Vous pouvez vous inscrire via [www.progresslaw.net](http://www.progresslaw.net)

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Entreprise, organisation ou institution: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Rue + numéro: \_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_ Commune: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_

Je voudrais un syllabus séparément (€15): \_\_\_\_\_ (compris dans le prix pour avocats et magistrats uniquement)

(Ces données seront reprises dans les fichiers administratifs de PROGRESS Lawyers Network, Broederminstraat 38, 2018 Anvers.  
Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, il est possible d'y avoir accès et de les corriger.)

Sous l'Ancien Régime, la prison n'était qu'une mesure transitoire en attente du châtimeur: peine de mort et autres peines corporelles. Aujourd'hui **la prison** s'est imposée comme la peine centrale au sein du système répressif.

Les prisons belges se remplissent et nombreux sont les projets de construction de nouveaux établissements. Face à la constance de l'incarcération et aux doutes légitimes quant au rôle qui lui est assigné, nous nous questionnons sur le sens de cette mesure qui se veut à la fois punition et outil de réinsertion des prisonniers.

Le colloque amènera **une réflexion critique** sur la prison et son monde en partant d'une analyse qualitative et statistique de la mesure en rapport avec la politique sécuritaire qui l'alimente.

Des intervenants de terrain nous éclaireront sur la réalité et les enjeux de la situation de l'autre côté du mur. Ces témoignages et un point sur le TAP nous permettront de mieux cerner l'effet de la peine sur les prisonniers pendant et après l'incarcération. Soucieux de rester attentifs à la situation des détenus, nous nous pencherons sur l'effectivité de leurs droits en détention.

En projetant notre réflexion ailleurs ainsi que dans l'avenir nous tenterons de comprendre ce qu'il y a à réformer ou à abolir dans la prison. Que pouvons-nous apprendre des expériences alternatives de la Norvège et des Pays-Bas? Ce colloque se penchera enfin sur les questions épineuses que constituent l'application de la loi « Lejeune » et l'exécution des courtes peines, questions qui seront abordées dans le cadre d'une discussion entre divers intervenants.

#### Le colloque accueillera comme orateurs internationaux:

- Le Professeur **Knut-Erich PAPENDORF** de Norvège
- Le Professeur **Miranda BOONE** des Pays-Bas

# PROGRAMME

## 8h30 Accueil et inscriptions

### 9h - 10h SESSION 1 Regard critique sur l'exécution de la peine

- EXÉCUTION DE LA PEINE ET POLITIQUE SÉCURITAIRE  
**Joke CALLEWAERT**, avocate à PROGRESS Lawyers Network
- QUE NOUS DISENT LES CHIFFRES?  
**Kristel BEYENS**, professeur de criminologie à la Vrije Universiteit Brussel

### 10h -12h30 SESSION 2 La réalité en prison

- LA SITUATION EN PRISON  
**Valérie LEBRUN**, directrice de la prison d'Ittre  
*Pause 20 min.*
- LES DROITS DES DÉTENUS  
**Marc NEVE**, avocat à Liège, ancien membre du Comité pour la prévention de la torture(CPT)
- TÉMOIGNAGES SUR LE TERRAIN: LES GARDIENS ET LES MEMBRES DU SERVICE PSYCHOSOCIAL  
**Frank VANDENBOSSCHE**, gardien à Hoogstraten et membre de la CGSP  
**Isabelle LEBACQ**, assistante sociale et **Sandrine BERTRUME** psychologue à Andenne et membres de la CSC
- LES TRIBUNAUX D'APPLICATION DES PEINES: UNE ÉVOLUTION POSITIVE?  
**Magali CLAVIE**, présidente du TAP de Bruxelles

## 12h30 Lunch

### 13h30-14h40 SESSION 3 Autrement et mieux?

- LE CAS DE LA NORVÈGE  
**Knut-Erich PAPENDORF**, professeur de criminologie à l'université d'Oslo
- LE CAS DES PAYS-BAS  
**Miranda BOONE**, professeur de droit pénal et de criminologie à l'université d'Utrecht et à l'université de Groningen
- LA PRISON DE DEMAIN  
**Hans CLAUS**, directeur de prison à Oudenaarde et membre Liga voor Mensenrechten  
*Pause 20 min.*

### 15h -16h SESSION 4 Sujets sensibles - DÉBAT

- L'APPLICATION DE LA LOI « LEJEUNE » ET L'EXÉCUTION DES COURTES PEINES EN DÉBAT  
**Hans MEURISSE**, directeur général des Etablissements pénitentiaires  
**Patrick MANDOUX**, conseiller à la Cour d'Appel de Bruxelles  
**Sonja SNACKEN**, professeur de criminologie à la Vrije Universiteit Brussel  
**Jan FERMON**, avocat à PROGRESS Lawyers Network

## 16h CONCLUSIONS

## 16h15-17h Réception